

**L'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) est une forme d'entreprise créée le 1er janvier 2011, en vue de protéger le patrimoine des entrepreneurs individuels.** En effet jusque-là les entrepreneurs individuels n'avaient aucun moyen de protéger leurs biens propres.

***A noter cependant que la résidence principale de l'entrepreneur individuel est devenue insaisissable par la loi Macron du 6 août 2015.***

L'EIRL concerne les entreprises individuelles et non les sociétés. Il ne faut pas confondre l'EIRL avec l'**EURL**, cette dernière étant une société.

## **Le régime de l'EIRL est en fait une option qui peut s'appliquer :**

- **aux entreprises individuelles classiques** fonctionnant au réel, c'est-à-dire avec une vraie comptabilité.
- **aux micro-entreprises** (ex-auto entreprise).

Le choix de limiter la responsabilité est une **option à cocher** sur le formulaire de déclaration d'activité, lors de l'enregistrement de l'entreprise au centre de formalités.



## **Plus précisément, il est possible de cocher deux cases sur le formulaire P0 de déclaration d'activité :**

- Case "Entrepreneur individuel à responsabilité (EIRL)". Cela concerne vos biens personnels qui vont être utilisés spécialement pour l'activité professionnelle. Si vous cochez, il vous faudra :
  1. Remplir un **intercalaire spécifique** : [Formulaire complémentaire PEIRL pour micro-entreprise ou EIRL](#) (cliquez pour le télécharger ; [voir aussi notre article dédié](#)).

2. Effectuer une **déclaration d'affectation** : [modele declaration affectation patrimoine eirl](#) (cliquez pour télécharger).
  3. Le dépôt de la déclaration d'affectation est gratuit s'il est effectué en même temps que l'immatriculation.
- *Case "Déclaration d'insaisissabilité de bien(s) foncier(s)".* Cela concerne vos biens immobiliers non utilisés pour un usage professionnel. Cette case a perdu beaucoup de son intérêt depuis que la résidence principale de l'entrepreneur individuel est devenue insaisissable (loi Macron du 6 août 2015), mais garde son utilité s'il y a d'autres biens immobiliers à protéger (terrain, résidence secondaire). Dans ce cas, il faut **passer devant un notaire**, qui se chargera aussi de la publicité de l'acte (compter environ **600 €**).

En conclusion, l'EIRL est simplement une variante de l'[entreprise individuelle](#) ou de la [micro-entreprise](#), permettant de protéger son patrimoine des créanciers.

*La vision de l'expert en création d'entreprise : L'EIRL est une forme bâtarde d'entreprise. Le patrimoine est protégé mais il n'y a pas de capital social ni de création d'une vraie personne morale distincte du chef d'entreprise.*

*Si vous souhaitez protéger vos biens, optez plutôt pour une forme société : [EURL](#) si vous êtes seul, ou [SARL](#) si vous êtes plusieurs. Vous serez bien plus crédible.*

*Si vous créez une entreprise sans risque et sans investissement, ne vous posez pas de question, l'option EIRL est inutile !*

[Voir aussi notre article Faut-il opter pour l'IR ou pour l'IS en EIRL ?](#)

## Des documents Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

WikiCréa a mis au point des fichiers Excel gratuits pour gérer une petite entreprise :

- un modèle de [plan financier](#) facile à compléter, incontournable pour les recherches de financement,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici](#),
- un **livre de recettes, obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici](#).